REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE D'AUVERGNE DE TRIAL 2017

Art. 1- Définition
La Ligue Motocycliste Auvergne met en compétition sous couvert de la commission de trial pour l'année 2017, un Championnat de Ligue.

Art. 2- Participation au championnat
Seul les pilotes licenciés dans un club de la Ligue Motocycliste Auvergne, peuvent être classés au championnat.

Art. 3- Engagements, contrôles administratifs et technique
Art 3.1- Engagements

A l'avance = pour 2017, les inscriptions se feront sur www.ffm.engage-sports.com au moins 3 semaines avant l'épreuve, 20€ pour tous.
Le jour de l'épreuve = 30 € pour tous.

Art 3.2- Contrôles administratifs

Les concurrents doivent présenter :
- Licence de l'année en cours et une pièce d'identité :
  Licences FFM autorisées:
    - NJ1 (6-7 ans), NJ2 (8-9 ans), NJ3 (10-14ans inclus)
    - NCO à partir de 15 ans
    - NTR
    - Licence ''1 manifestation'' (à prendre 72H avant l'épreuve sur internet).
    Rappel : la NET (dès 8 ans) ne permet aucune participation aux épreuves.
- CASM (et permis de conduire, carte grise, assurance RC pour les épreuves se déroulant sur routes ouvertes à la circulation).

Art 3.3- Contrôle technique

Il portera sur les points essentiels de sécurité de la moto :
- Embouts de guidon, de leviers, mousse de guidon,
- Efficacité du silencieux,
- Protection d'origine de la transmission et de la couronne,
- Coupe-contact magnétique apposé sur le guidon et relié au pilote,
- Flasques de protection intérieure de couronne afin que celle-ci soit pleine,
- Les motos devront être conformes à la réglementation en vigueur (notamment plaque d'immatriculation et éclairages pour les épreuves se déroulant sur routes ouvertes à la circulation).
- Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental 160 cm x 100 cm et doit avoir une capacité d'absorption et d'une partie imperméable. Ce tapis devra être remporté par les concurrents à la fin de l'épreuve.

et sur la protection du pilote :
- Casque homologué (voir règlement FFM), pantalon, maillot avec manches longues et gants sont obligatoires.
- Protection dorsale conseillée et obligatoire pour les – de 18 ans (obligatoire pour tous en 2018).

Art. 4- Catégories

Les pilotes seront classés dans la plus haute catégorie à laquelle ils ont participé :
Donc un pilote ayant marqué des points dans une catégorie et qui par la suite concours dans une autre catégorie inférieure, ne pourra pas prétendre prendre de points au championnat de Ligue de cette catégorie.
Tout pilote premier de sa catégorie en 2016 devra courir en 2017 dans la catégorie supérieure. Dans le cas où il refuse et préfère rester dans la même catégorie qu'en 2016, il se verra alors attribuer une pénalité de moins 20 points à la fin du championnat.
Les pilotes en Sénior 1, open et sénior 2 de 15 à 18 ans sont autorisés à utiliser une moto de plus de 125cc dans les trials en circuits fermés, ou uniquement dans les zones pour les trials en circuit ouvert.

Le Championnat de Ligue est divisé en plusieurs classes :
Sénior 1, Expert : ouvert aux pilotes figurant sur les listes nationales S1 et expert, les pilotes de niveaux national open ou S2 désirant concourir dans cette classe en faisant la demande de figurer sur la liste régionale auprès de la commission régionale.
Open: réservée aux pilotes open figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale et régionale et les pilotes de niveau S2 désirant concourir dans cette classe et en faisant la demande auprès de la commission régionale,
Sénior 2: réservée aux pilotes de capacité S2 figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale et régionale et les pilotes de niveau S3, S3 + désirant concourir dans cette classe et en faisant la demande auprès de la commission régionale.

Sénior 3 + : réservée aux pilotes de capacité S3 figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale et régionale.
En cas de non existence de cette classe sur les épreuves hors ligues recevant une manche du championnat de ligue d'Auvergne les pilotes S 3+ concourront en classe S3.
Sénior 3: réservée aux pilotes ne figurant sur aucune des listes précédentes, possédant une licence Compétition.
Sénior 4: pilotes désirant concourir dans cette catégorie, possédant une licence compétition
La catégorie mini-trial sera admise sur toutes les épreuves du championnat de Ligue proposant un tracé spécifique sur un parcourt non ouvert à la circulation, selon les clauses définies par le règlement national.
Tous les niveaux sont sur une base NATIONALE.

Art. 5- Tracé et nombre de zones
Pour 2017, il faudra adopter le schéma d'épreuve suivant :
Le parcours comportera 8 à 12 zones sur 12 km maximum par tour.
Pour toutes les catégories, un tour d'essai avec un seul passage par zone de 9h30 à 12h00.
Départ de l'épreuve entre 12h30 et 13h00 dans l'ordre des catégories en commençant par le sénior 4 et terminant par le sénior 1 (départ toutes les minutes).
Pour chaque catégorie, les pilotes devront effectuer 2 à 4 tours suivant le schéma de l'épreuve qui seront comptabilisés pour le classement de celle-ci dans la durée définie par le règlement particulier de l'organisateur.
L'épreuve comptera pour une manche du championnat.

Pour les épreuves hors ligue recevant une manche du championnat de ligue d'Auvergne, attention de bien prendre connaissance de leur règlement, car dans la majorité des cas, il n'y a pas de tour d'essai.

Art. 6- Mesures exceptionnelles
Si le jour de l'épreuve, certaines parties de l'itinéraire ou certaines zones sont devenues trop difficiles ou dangereuses le directeur de course peut les modifier ou les supprimer tour par tour ou à partir du premier pilote.
Les officiels d'une épreuve et la Commission sportive seront autorisés à apporter certaines modifications aux textes du présent règlement et au règlement de l'épreuve afin de palier certains impératifs pour le bon déroulement de l'épreuve.
Toute modification devra être signalée à l'entrée de la zone et au départ.

Art. 7- Temps impartis
En fonction du schéma d'épreuve et du règlement particulier.
Pénalités : 1 point par minute de retard. Mise hors course au bout de 20 minutes.

Art. 8- Pénalisations

Conforme au règlement Trial FFM 2017

Les fautes commises lors des passages dans les zones seront décomptées de la façon suivante :

- Réussite = zéro point.
- Un pied à terre = 1 point.
- Deux pieds à terre = 2 points.
- Trois pieds à terre et plus = 3 points.
- Echec = 5 points.

Est considéré comme pied à terre, le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto autre que les pneus, repose pied, sabot touchent le sol ou prennent appui sur un obstacle.

Rouler sur une banderole ou une flèche n'est pas considéré comme une faute si la roue ne roule pas à l'extérieur.

Mettre un pied en dehors de la zone est considéré comme un simple pied à terre.

Définition de l'échec

- chute,
- guidon touchant le sol,
- avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto lorsque celle-ci est cabrée,
- arrêt du moteur avec un pied à terre ou un appui (sauf pneu),
- recul avec un pied à terre,
- aide extérieure sur le pilote ou la moto,
- le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou des flèches de toute catégorie, qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale.
- la roue ou la machine passe au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section,
- traverser une délimitation avec n'importe quelle roue,
- franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban),
- passer du mauvais côté d'une marque de délimitation,
- passer dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie,
- assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote,
- effectuer une boucle à l'intérieur de la zone,
- entrée du pilote à pied ou de l'assistant dans la zone sans y être autorisé,
- refuser de franchir une zone.
- Plus de 1 minute 30 secondes dans la zone

TOUT CONSTAT D'ECHEC SERA SIGNALE INSTANTANEMENT PAR UN COUP DE SIFFLET.

Art. 9- Couleur des flèches

Catégorie SENIOR 1 : BLEU.
Catégorie OPEN : 50% BLEU 50% VERT.
Catégorie SENIOR 2 : VERT.
Catégorie SENIOR 3+ :50% VERT 50% JAUNE.
Catégorie SENIOR 3 : JAUNE.
Catégorie SENIOR 4 : NOIR.
Le fléchage ROUGE étant réservé à la catégorie EXPERT, il est recommandé de ne pas utiliser cette couleur en championnat de ligue pour une autre catégorie de niveau inférieur.

Art. 10- Les points

1° = 20 points	6° = 10 points	11° = 5 points
2° = 17 points	7° = 9 points	12° = 4 points
3° = 15 points	8° = 8 points	13° = 3 points
4° = 13 points	9° = 7 points	14° = 2 points
5° = 11 points	10° = 6 points	15° = 1 point

Art. 11- Classement de l'épreuve

Le départage des ex-æquo se fera par le nombre de pénalités, puis le plus grand nombre de zéro, puis de 1 … et si toujours ex-æquo, conformément au règlement national, temps de course le plus rapide.

Art. 12- Rapport de clôture

Le rapport de clôture sera adressé par le club organisateur au secrétariat de la ligue d'Auvergne, copie des classements au secrétaire de la commission de trial (email : liguemototrialauvergne@laposte.net).

Art. 13-Calendrier des trials comptant pour le championnat de ligue d'Auvergne

Les 7 Trials suivants, sont inscrits pour le Championnat 2017.

Le calendrier du Championnat de Ligue pourra être modifié en cours d'année soit par l'ajout de nouvelles épreuves, soit par l'annulation d'épreuves ou par des modifications de dates. Pour prendre connaissance des modifications, merci de consulter le site de la Ligue : www.liguemotoauvergne.org

Dimanche 26 Mars – Trial de Vernusse (03)

Contact: MC Yzeure

Dimanche 9 Avril – Trial de Sardent (23) – Jumelage Ligue Limousin

Contact: ATC St Christophe - 05.55.52.77.73 - Fax 05.55.51.09.11

Dimanche 30 Avril – Trial de Marat (63)

Contact: MC Livradois, BP 2, 63990 JOB - 0473826319 - thierrysimonnet@orange.fr

Dimanche 11 Juin – Trial de Paugnat (63)

Contact: Auvergne Moto Sport - 06 78 58 24 36 - auvergne.motosport@laposte.net

Dimanche 18 Juin – Trial de Quinssaines (03)

Contact : Moto Club de Montluçon – www.motoclubmontlucon.fr

Dimanche 17 Septembre – Trial de Rochepaule (07) – Jumelage Ligue Rhône-Alpes

Contact: MC Rochepaule

Dimanche 1er Octobre – Trial de Fohet Aydat (63)

Contact: Trial Club Clermontois - trialclubclermontois@gmail.com

Art. 14- Classement

Pour le classement final, pour un total de 7 épreuves tous les résultats X – 1, donc 1 joker.
A partir de 6 épreuves et en dessous tous les résultats compteront.

Art. 15- Remise des prix de la Ligue Moto Régionale Auvergne

La présence des trois premiers de chaque catégorie est obligatoire à la remise des prix de la ligue d'Auvergne.